



**Loi « Travail » et 49-3  
Ne pas capituler, ne pas renoncer.... Lutter !  
12, 17, 19 mai 2016 et après.... toutes et toutes dans l'action !**

*« Le 49-3 est une brutalité, le 49-3 est un déni de démocratie, le 49-3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire ». François Hollande (CPE / 2006)*

10 ans sont passées et l'asservissement du Président Hollande aux forces capitalistes n'est plus à démontrer...

A l'inverse le monde du travail résiste, propose, agit et se mobilise depuis des mois contre cette loi en signant des pétitions, en manifestant, en faisant grève ou encore en débattant sur les places.

La CGT prend toute sa place et met toute sa force dans ce combat quotidien. La mobilisation des salariés, des retraités, de la jeunesse a déjà entraîné des premiers reculs du gouvernement, elle a aussi permis que de nombreux parlementaires reprennent nos arguments voire nos propositions (32h00, code du travail du XXIème siècle). De la même manière, la bataille idéologique contre cette loi gagne l'opinion publique avec plus de 2/3 des salariés qui y sont opposés.

Les salariés « aux finances » ont toutes les raisons d'être acteurs de cette lutte contre la destruction des droits et garanties dans le secteur privé comme dans le secteur public et semi public.

Par exemple : l'article 2 de cette loi inverse la hiérarchie des normes et permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable.

Cela veut dire concrètement que cette logique appliquée à la fonction publique ferait que des accords locaux ou directionnels **moins favorables** pourraient déroger aux règles statutaires nationales, notamment sur le temps de travail.

Ainsi, le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, serait étendu, les temps d'astreinte pourraient être décomptés des temps de repos, par simple accord on pourrait passer de 10h à 12h de travail maximum par jour....

Cette loi fragilise encore plus le suivi médical des salariés et facilite les stratégies de mise en concurrence des salariés entre eux, attise le « moins disant social » et fait le jeu du patronat et de l'oligarchie. C'est insupportable et nous ne pouvons nous résoudre à accepter que les femmes et les hommes de ce pays soient des variables d'ajustement de la course aux profits.

Nous ne laisserons pas faire, comme en 2006, avec le Contrat Première Embauche (CPE), ce n'est pas un « 49-3 » qui fera taire la voix de la démocratie, des salariés en lutte, de leurs familles, des futures générations à l'avenir sacrifié.

Avec toute la CGT, la Fédération des finances appellent tous les salariés et retraités à s'inscrire dans le mouvement, se réunir en assemblées générales pour décider tous ensemble de la poursuite de la mobilisation sous toutes ses formes : rassemblements, envahissements, interpellations des élus, débats citoyens, manifestations, grèves jusqu'au retrait de la loi et pour un code du travail du XXIème siècle porteur de progrès social.

Montreuil le 13/05/2016